

FIGIME

La réforme de la taxe professionnelle pénalisera l'emploi



Laurence Fauque,
Déléguée générale de la
Ficime.

Sept fédérations du commerce, représentant 700 000 salariés, s'élèvent contre la réforme de la taxe professionnelle qui pénalisera l'emploi et constituera une incitation à la délocalisation. En taxant jusqu'à 3 % la valeur ajoutée, la nouvelle taxe professionnelle représente une charge supplémentaire pour les commerces dont la valeur ajoutée est liée à l'importance des effectifs qu'ils emploient. Taxer la valeur ajoutée revient à taxer le travail et l'emploi.

Or, avec 3,4 millions de salariés, le commerce est le premier employeur du pays. Associé aux entreprises de services, il représente 80 % de l'emploi privé en France.

La nouvelle taxe professionnelle représentera, pour de nombreuses entreprises du commerce, une hausse d'imposition pouvant atteindre 40 %. Pour ces entreprises, la hausse est estimée à 300 millions d'euros. Cette augmentation brutale, qui s'ajoute aux nombreux prélèvements récemment instaurés, fragilise les entreprises du commerce. Elle aura un effet dissuasif sur les embauches et pourrait, à terme, se traduire par la perte de 10 000 emplois.

La nouvelle taxe professionnelle sera un facteur de délocalisation. Car, contrairement à une idée reçue, si les points de vente au détail sont par nature proches du consommateur, il en va autrement des activités liées aux achats, aux transports, au stockage, à la logistique, qui peuvent être facilement délocalisées.

Ces charges nouvelles interviennent dans une situation inquiétante de baisse du chiffre d'affaires des commerces et de forte dégradation de leur trésorerie en raison de la réduction des délais de paiement imposée par la loi de Modernisation de l'économie.

« Nos fédérations en appellent à Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services, pour que les impacts de la réforme en cours soient clairement évalués afin que les entreprises qui seraient pénalisées puissent bénéficier d'un plafonnement et d'un étalement des hausses dans le temps » déclare Laurence Fauque, Déléguée générale de la Ficime.